

Le ..../..../2019

### CONTRAT DE PRESTATION

Ce contrat de prestation est établi entre notre société, Le Petit Baigneur – D.Y.V. SPRL, et le client repris ci-dessous.

Lors d'une intervention technique, nos prestations sont comptabilisées en régie. Les heures sont comptabilisées départ-retour en nos bureaux-ateliers de Limal.

Le coût de l'intervention est de 57.00 € par heure par technicien et ce hors TVA 21 %. Les équipes techniques sont toujours composées de minimum 2 techniciens.

Le matériel et les accessoires, utilisés lors de ces prestations, sont comptabilisés en sus.

Pour toute intervention de moins d'une heure, la prestation minimum comptabilisée sera à 114.00 € HTVA 21%.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél/GSM : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

TVA : BE \_\_\_\_\_

Yvan Lisoclub  
Gérant  
Pour la SPRL

Signature du client  
Pour accord.

Un acompte de 150€ est demandé avant toute intervention.

Les prestations demandées en urgence le samedi sont facturées à 75.00 €/h et le dimanche à 95.00 €/h HTVA et aux conditions ci-dessus.

Conditions générales au verso et sur le site.